Accusé de réception en préfecture
025-262500820-20250415-3_172025-DE
Reçu le 22/04/2025

CCAS GRAND CHARMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N°17/2025	Objet : Approbation du budget primitif 2025
Date de la convocation : 09/04/2025 Date de la séance : 15/04/2025 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Présidente Secrétaire de séance : Colette BESANÇON Membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Membres représentés : 2 Membres excusés : 0 Membres absents : 1 Votants : 9	Membres présents : MM. Colette BESANÇON, Martine CHENUS-MARTHEY, Aurélie DZIERZYNSKI, Nadia LAKHDER, François LEBEAU, Biljana MARKOVIC, Georges WAECKEL. Membres absents représentés : Jean-Paul MUNNIER a donné pouvoir à Aurélie DZIERZYNSKI Zahia LAZAAL a donné pouvoir à Nadia LAKHDER Membres absents excusés : Néant Membres absents non excusés : Gérard BERTHON
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 18/04/2025 et de sa publication le 18/04/2025	

Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter le budget primitif 2025 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	253 000,00 €	251 594,60 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)		1 405,40 €
Total section de fonctionnement	**253 000,00 €**	**253 000,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement (y compris C/1068)	4 673,20 €	1 908,44 €
Reste à réaliser 2024	2 326,80 €	
Excédent d'investissement reporté (R001)		13 291,56 €
Total section d'investissement	**7 000,00 €**	**15 200,00 €**
TOTAL DU BUDGET	**260 000,00 €**	**268 200,00 €**

Accusé de réception en préfecture
025-262500820-20250415-3_172025-DE
Reçu le 22/04/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°07-2025 en date du 11 mars 2025 portant sur la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°15-2025 en date du 15 avril 2025 adoptant le compte administratif de l'exercice budgétaire 2024 ;

Vu la délibération n°16-2025 en date du 15 avril 2025 approuvant l'affectation des résultats 2024 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte le budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus ;**
- **Autorise Madame la Présidente à procéder, pour l'exercice budgétaire 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.**

La Présidente du CCAS,
Aurélie DZIERZYNSKI.

Commune de GRAND-CHARMONT (Doubs) C.C.A.S.

La secrétaire de séance,
Colette BESANÇON.